

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUILLET 2020**

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-quatre juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt-neuf juillet deux mille vingt à dix-huit heures. Compte tenu de la pandémie COVID 19, des gestes-barrière et de la distanciation sociale à appliquer, la réunion s'est déroulée en la Maison des Associations « La R'mise »,

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 08 - nombre de votants : 08

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYERE,

Etaient absents excusés : Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Mathilde THEVENET,

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER,

Convocation du 24 juillet 2020 - notifiée et publiée par affichage le 24 juillet 2020

La séance a été publique.

Approbation du compte rendu de la séance du 10/07/2020

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du délégué et de son suppléant au « Pays Berry Saint Amandois »
- Courriers divers
- Questions diverses

DCM 2020-040 – Désignation du délégué et de son suppléant au « Pays Berry Saint Amandois »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été élu délégué titulaire de la commune au Pays Berry Saint-Amandois lors de la séance du 25 mai 2020.

Suite à son élection de vice-président de Cœur de France avec délégation communautaire au sein du « Pays Berry Saint Amandois »,

Monsieur le maire ne pouvant avoir deux mêmes délégations (communale et communautaire) il demande à réélire de nouveaux délégués communaux au sein de ce syndicat

Le conseil municipal procède à l'élection de nouveaux délégués communaux siégeant au « Pays Berry Saint Amandois » ; sont élus :

-délégué titulaire : RONDELET Bernard (7 voix)

-déléguée suppléante : BERGER Marinette (7 voix)

Nature 18

Dans le cadre de l'opération « Plantons » avec NATURE 18, Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer un projet de plantations de haies champêtres (proposition de 2 endroits près des chemins)

DCM 2020-041 - Indemnisation sur sinistre AXA

Monsieur le maire présente au conseil municipal une indemnisation de l'assurance AXA d'un montant de 3084 € correspondant au devis de remplacement des jardinières en pierre suite à l'accident survenu le 13 février 2020 ayant occasionné la destruction de deux bacs à fleurs en pierre. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette indemnisation.

Installation de gens du voyage près du lavoir

Une convention a été signée en présence des gendarmes pour une durée de 10 jours.

Monsieur le rappelle que le camping est interdit sur la commune et encore plus dans le périmètre du captage d'eau potable.

Fin de la séance à 18 heures 34 - Le présent compte rendu est publié par affichage le 30/07/2020

Le Maire, Philippe AUZON